

ATTAQUE Le conseiller d'Etat Pascal Corminboeuf insulté par un tous-ménages

«On m'a traité de déchet»

FRIBOURG Une publication extrémiste de défense des animaux incite à ne pas réélire le ministre de l'Agriculture. Photos trash à l'appui

Textes: Stéphane Berney

Trois petits cochons morts ensanglantés. Sur un quart de page. En haut à gauche de l'image, en surimpression, la photo de Pascal Corminboeuf, conseiller d'Etat fribourgeois en charge de l'Agriculture. Avec cette mention: «déchet». «C'est ce qui m'a le plus choqué dans cette publication. On m'a traité de déchet.»

«Je ne sais pas si c'est

téléguidé par des adversaires politiques»

Pascal Corminboeuf

L'Association contre les usines d'animaux (ACUSA) a diffusé ces photos mardi dans les boîtes aux lettres fribourgeoises, dans un tous-ménages appelant à ne pas réélire Pascal Corminboeuf le 5 novembre. Elle lui reproche une politique de dédain envers les animaux (lire encadré). Pour illustrer son propos, ACUSA a reproduit une ancienne photo du politicien prise par *La Liberté* et l'a barrée d'une croix rouge. A cela s'ajoutent de nombreux clichés d'exploitations fribourgeoises

qui élèvent des porcs. Avec les numéros de téléphones des propriétaires. «J'étudie la possibilité de réagir pénalement avec les personnes mises en cause», précise Pascal Corminboeuf.

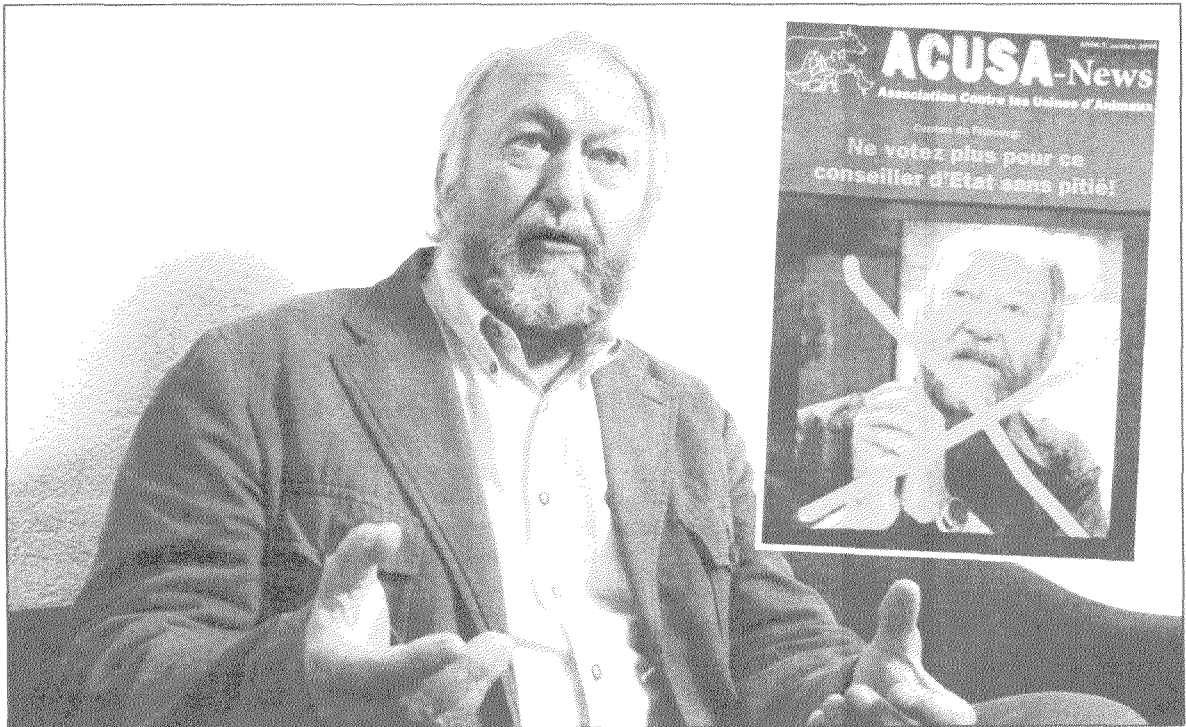
S'il a reçu de nombreuses marques de soutien, même de la part de la Société protectrice des animaux, on lui a pourtant envoyé un montage dans lequel une photo de ses yeux remplaçait les yeux d'un porc en fâcheuse posture. En lui signifiant qu'il fallait qu'il meure de cette façon. «Ma femme n'avait pas osé me montrer cette image dans un premier temps.» Ce tous-ménages serait-il un coup de rivaux politiques? «Il tombe trois semaines avant les élections mais je n'ai aucun moyen de savoir si c'est téléguidé par des adversaires politiques.»

Paysan condamné pour maltraitance

Le paysan de Châtel-Saint-Denis (FR) qui avait fait l'objet d'une plainte pour graves négligences et maltraitance contre son bétail («Le Matin» du 6 août 2006) a été condamné hier, par ordonnance

de la juge d'instruction Yvonne Gendre, à un mois d'emprisonnement avec un sursis de cinq ans. Il ne pourra plus détenir de bétail durant ces cinq ans et devra vendre son cheptel. Pascal Corminboeuf, conseiller d'Etat fribourgeois en charge de l'Agriculture, était intervenu au début de cette

affaire pour aider ce paysan dans une situation personnelle difficile et éviter qu'il perde tout son bétail. C'est principalement ce que lui reproche le tous-ménages de l'Association contre les usines d'animaux.



RÉACTION Le conseiller d'Etat Pascal Corminboeuf fustige contre la publication d'ACUSA (médaille) et trouve ces accusations inacceptables car on ne lui a pas demandé son avis sur ce qu'on lui reproche. Charly Rappo - DR